



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/32
9 juin 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-septième réunion
Montréal, 28 juin – 2 juillet 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (quatrième tranche) Allemagne

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en juin et juillet 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Papouasie-Nouvelle-Guinée

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC	Allemagne (agence principale)	63 ^e	100 pour cent d'élimination d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2020	1,07 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2020	
Substance chimique	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0,0	0,0				0,0
HCFC-124				0,0	0,0				0,0
HCFC-141b				0,0	0,0				0,0
HCFC-142b				0,0	0,0				0,0
HCFC-22				0,0	1,07				1,07

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	3,3	Point de départ des réductions globales durables :	3,4
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,4	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2021	2022	2023	2024	2025	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,36	0,0	0,0	0,0	0,34	0,7
	Financement (\$US)	149 812	0	0	0	139 750	289 562

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2013	2014	2015	2016	2017-2019	2020	2021*	2022-2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	3,4	3,4	3,1	3,1	3,1	2,2	2,2	2,2	1,2	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		s.o.	3,19	3,08	2,94	2,60	2,26	1,39	0,87	0,87	0,0	s.o.
Financement Allemagne (convenu (\$US))	Coûts de projet	350 000	340 000	0	0	301 000	0	134 000	0	0	125 000	1 250 000
	Coûts d'appui	41 300	40 120	0	0	35 518	0	15 812	0	0	14 750	147 500
Financements approuvés par l'ExCom (\$US)	Coûts de projet	350 000	340 000	0	0	301 000	0	0,0	0	0	0	991 000
	Coûts d'appui	41 300	40 120	0	0	35 518	0	0,0	0	0	0	116 938
Total du financement demandé soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)	Coûts de projet	0	0	0	0	0	0	0	134 000	0	0	134 000
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	15 812	0	0	15 812

*La quatrième tranche devait être soumise en 2020

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement de l'Allemagne, en qualité d'agence d'exécution désignée, a soumis une demande de financement pour la quatrième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), correspondant à un montant de 134 000 \$US, plus 15 812 \$US de frais d'appui d'agence². Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2021-2024.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a communiqué une consommation de 1,07 tonnes PAO de HCFC en 2020, quantité de 68 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité et de 23 pour cent inférieure à l'objectif fixé (1,39 tonnes PAO) dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC pour la période 2016-2020 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Papouasie-Nouvelle-Guinée (2016-2020, données au titre de l'article 7)

HCFC-22	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur de référence
Tonnes métriques	39,00	38,00	34,00	23,24	19,45	60,00
Tonnes PAO	2,15	2,09	1,87	1,28	1,07	3,30

3. La consommation de HCFC-22 en Papouasie-Nouvelle-Guinée a baissé progressivement depuis 2013 à la suite des activités du PGEH mises en œuvre dans le secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation, et l'application du système d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC-22. L'importante baisse de la consommation de 2018 à 2019 résultait des troubles politiques ayant entraîné une réduction des activités économiques et des importations des HCFC-22 dans le pays. Il est estimé que la consommation de HCFC-22 représente approximativement 20 pour cent du total des frigorigènes utilisés dans le pays.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a communiqué dans le rapport de mise en œuvre de son programme de pays de 2020 des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données indiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en place un système de permis et de quotas afin de contrôler les importations et les exportations de HCFC. Une interdiction des importations d'équipements contenant du HCFC est entrée en vigueur en mars 2020. Le gouvernement est en train de modifier les Réglementations environnementales actuelles pour adopter plusieurs mesures destinées à soutenir l'élimination des HCFC et la réduction progressive des HFC, notamment des taxes à l'importation de frigorigènes à potentiel élevé de réchauffement de la planète (PRP) et d'équipements de réfrigération et de climatisation contenant des frigorigènes à PRP élevé, la certification obligatoire des techniciens, et des octrois de permis pour tous les frigorigènes y compris les HFC. Les taxes sur les frigorigènes et les équipements à PRP élevé devraient entraîner une augmentation des coûts des

² Conformément à la lettre du 22 avril 2021 adressée par l'Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au Secrétariat.

frigorigènes à base de HCFC-22 et de HFC, et générer un glissement du marché vers des technologies à faible PRP. Les réglementations révisées devraient être approuvées d'ici la fin de 2021 par le Cabinet.

6. L'afflux d'équipements de réfrigération domestique utilisant du R-600a a poussé le gouvernement à élaborer un cadre juridique destiné à l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables/toxiques. La manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbures a été intégrée dans les directives de sécurité au travail. L'UNO travaille en coopération avec d'autres parties prenantes en vue de l'adoption de normes ISO pour la manipulation en toute sécurité des frigorigènes. Ce processus est en cours.

7. Des activités en relation avec le renforcement des institutions, telles que la collecte de données, la sensibilisation et la coordination avec diverses parties prenantes en Papouasie-Nouvelle-Guinée continuent à être mises en œuvre.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Formation de 189 agents des douanes et agents chargés de l'application des réglementations (76 femmes) et de 16 formateurs (8 femmes) dans le cadre du contrôle des importations de SAO et de la prévention du commerce illégal ; fourniture de cinq identificateurs de frigorigènes ; et élaboration d'un mémorandum d'accord avec le Service des douanes en vue du partage des informations et l'application du système d'autorisation des importations ;
- (b) Formation de 26 formateurs et de 249 techniciens (dont 18 femmes) formés aux bonnes pratiques de l'entretien et à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbures ;
- (c) Élaboration de programmes de formation dans les instituts de formation professionnelle ; finalisation des normes de compétences professionnelles pour les mécaniciens frigoristes (niveau 1 à 3), et modules de formation et critères d'évaluation détaillés, incluant la question de la manipulation des frigorigènes inflammables et toxiques ;
- (d) Fourniture aux instituts de formation d'équipements et d'outils (par ex., 10 climatiseurs blocs à base de R-290, six réfrigérateurs domestiques à base de R-600a, des unités de récupération, des pompes à vide, cinq stations de chargement et des outils) en vue de faciliter la formation de techniciens à la manipulation sûre des frigorigènes inflammables ; et
- (e) Activités de sensibilisation par le biais de divers médias sur le développement technologique et les solutions de remplacement à faible PRP, et diffusion d'informations sur l'interdiction d'importation d'équipements à base de HCFC.

Mise en œuvre et suivi de projet

9. L'Unité nationale de l'ozone (UNO), située dans les locaux de l'Autorité pour la conservation et la protection de l'environnement (CEPA), continue à être responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités du PGEH ainsi que du programme de renforcement des institutions. Au cours de la troisième tranche, un montant total de 21 744 \$US a été utilisé pour le financement de la gestion de projet, le suivi et la remise de rapports (20 000 \$US pour le personnel et les consultants, et 1 744 \$US pour les déplacements).

Niveau de décaissement du financement

10. En date d'avril 2021, sur les 991 000 \$US approuvés jusqu'à présent, 812 965 \$US avaient été décaissés, comme l'indique le tableau 2. Le solde de 178 035 \$US sera décaissé en 2021.

Tableau 2. Rapport financier du PGEH pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (\$US)

Tranche de financement	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)
Première	350 000	350 000	100
Deuxième	340 000	340 000	100
Troisième	301 000	122 965	41
Total	991 000	812 965	82

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2021 et décembre 2024 :

- (a) Suivi de la modification des Réglementations environnementales, y compris, entre autres, l'élaboration d'une politique fiscale différentielle et préparation de l'interdiction des HCFC à compter du 1^{er} janvier 2025 (43 035 \$US provenant de la troisième tranche) ;
- (b) Formation de 70 agents des douanes au contrôle des importations de HCFC et à la prévention du commerce illégal de substances réglementées ; adoption de nouveaux codes du Système harmonisé pour les HFC (qui devraient être en place à partir de 2022) ; mise au point d'un système de permis électronique pour les frigorigènes et les équipements de réfrigération et de climatisation, et mise en lien avec le système SYDONIA³ (29 000 \$US, dont 19 000 \$US provenant de la troisième tranche) ;
- (c) Formation de 10 formateurs et de 100 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien, à la manipulation sûre des frigorigènes à base d'hydrocarbures et à l'installation, l'entretien et la maintenance des appareils de climatisation à base de R-290 ; soutien de l'Association de la Réfrigération et de la Climatisation ; et mise en œuvre d'un programme de certification obligatoire des techniciens (52 000 \$US, dont 43 000 \$US venant de la troisième tranche) ;
- (d) Fourniture de sets d'outils de base (par ex., jauges, pompes à vide, cutteurs, cintreuses à tubes, bonbonnes d'azote et régulateurs) à sept instituts de formation professionnelle pour soutenir les programmes de formation (20 000 \$US, dont 10 000 \$US provenant de la troisième tranche) ;
- (e) Mise en œuvre d'un programme d'incitation destiné aux utilisateurs finaux afin promouvoir les climatiseurs à base de R-290, notamment : mise en place d'une mesure politique supprimant les droits d'importation pour les climatiseurs à base de R-290, mise en place d'incitatifs pour les utilisateurs finaux et formation à la manipulation des frigorigènes R-290 ; réalisation d'activités de sensibilisation pour diffuser des informations sur les avantages de cette technologie à faible PRP ; et établissement d'une chaîne d'approvisionnement pour les climatiseurs biblocs à base de R-290 en mettant en relation importateurs et fournisseurs de climatiseurs à base de R-290 (15 000 \$US) ;
- (f) Démonstration de la technologie à base de R-290 dans les chambres froides et les petits équipements de réfrigération commerciale comprenant : l'évaluation des bénéficiaires potentiels ; la fourniture d'équipements, l'installation, les essais, la mise en service et la

³ Système automatisé de données douanières

formation sur une base de partage des coûts ; sensibilisation et promotion du projet de démonstration achevé, soutenu par une réglementation fiscale différentielle à l'importation en faveur des technologies et des frigorigènes à faible PRP (40 000 \$US) ; et

- (g) Mise en œuvre, coordination, suivi et rapport du projet pour un montant total de 25 000 \$US (dont 15 000 \$US provenant de la troisième tranche) qui seront entièrement utilisés pour le personnel et les consultants.

12. Dans le cadre du programme de renforcement des institutions, l'UNO continuera à mettre en œuvre le système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation de HCFC, et à faire respecter l'interdiction d'importer des équipements à base de HCFC ; la collecte de données sur la consommation de HCFC pour répondre aux obligations de communication des données ; et la coordination avec les parties prenantes pour parvenir à l'élimination complète des HCFC d'ici à 2025 (88 000 \$US, dont 48 000 \$US provenant de la troisième tranche).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

13. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée poursuit l'élimination accélérée des HCFC dans le cadre du PGEH. Bien qu'il soit ambitieux de réduire davantage les importations de HCFC, le gouvernement s'est engagé à atteindre l'objectif en 2021 en appliquant le système de permis et de quotas ainsi que d'autres activités prévues dans le cadre de la quatrième tranche du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a déjà fixé pour 2021 les quotas d'importation de HCFC à 0,87 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et conforme à l'objectif spécifié dans l'accord conclu entre le pays et le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. La soumission de la quatrième tranche était prévue en 2020, mais ne s'est faite qu'en 2021 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Prenant note de l'élimination complète des HCFC par le pays d'ici à 2025 sans un suivi d'entretien, le Secrétariat a demandé comment la demande d'entretien après 2025 sera satisfaite étant donné que l'interdiction des équipements à base de HCFC n'est entrée en vigueur qu'en mars 2020. Le gouvernement de l'Allemagne a expliqué que l'industrie concernée et les propriétaires d'équipements à base de HCFC ont été informés bien à l'avance et sont au courant du calendrier d'élimination des HCFC, et qu'ils se sont préparés à la transition. L'UNO et l'association industrielle ont noté que la plupart des équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC arrivent progressivement en fin de vie. Le programme de récupération couvrira la demande du suivi de service après 2025 s'il y a lieu. Les activités visant à soutenir la récupération et la réutilisation seront planifiées en fonction des besoins réels lorsque l'élimination sera près d'aboutir. Le gouvernement a prévu d'interdire l'importation de HCFC à compter du 1^{er} janvier 2025 et il est confiant dans le fait qu'il atteindra l'objectif d'élimination complète des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2025.

16. Le Secrétariat a noté que le plan pour la quatrième tranche comprend un programme d'incitation pour les utilisateurs finaux portant sur les climatiseurs biblocs à base de R-290 et une démonstration de systèmes fermés plug-and-play à base de R-290 dans les chambres froides, et a examiné les conditions applicables requises par la décision 84/84(b). Il a été noté que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, qu'elle poursuit l'élimination accélérée des HCFC d'ici 2025 et s'efforce d'adopter des technologies à faible PRP au cours de l'élimination des HCFC. Les activités d'incitation et de démonstration étaient prévues pour la troisième tranche, mais n'ont pas été mises en œuvre car le gouvernement a utilisé le financement pour se concentrer sur la formation des techniciens à la manipulation sûre des frigorigènes inflammables, sur la mise en place d'une interdiction des équipements à base de HCFC et la préparation des directives de sécurité pour l'utilisation du frigorigène R-290 afin d'assurer l'existence d'un environnement favorable pour le programme incitatif et les activités de démonstration en faveur de l'adoption durable de la technologie. Le pays consomme uniquement du HCFC-22 dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, principalement dans les équipements de climatisation biblocs dans le secteur du tourisme (hôtels) et des institutions publiques, et dans les équipements de réfrigération commerciale des pêcheries et des supermarchés. Les activités d'incitation et de démonstration devraient intensifier l'adoption de la technologie à base de R-290. L'interdiction d'importer des équipements à base de HCFC mise en place est effectivement appliquée. Le prix des frigorigènes est de 11,00 \$US/kg pour le R-290 et de 24,05 \$US/kg pour le HCFC 22. Le gouvernement allemand a précisé que l'introduction de la technologie à base de R-290 se fera par l'importation de nouveaux équipements à base de R-290, et non pas par le biais de la reconversion.

17. le gouvernement de l'Allemagne a en outre fourni des informations détaillées sur le programme d'incitation ainsi que sur les plans de soutien politique et de communication pour intensifier l'adoption de la technologie, y compris un système de taxation différentielle basé sur la valeur du PRP des frigorigènes ; sur la politique d'approvisionnement du gouvernement en faveur des technologies à faible PRP ; et la formation et la certification des techniciens pour assurer la sécurité et la durabilité de l'adoption des solutions de remplacement. Une mesure incitative de 100 \$US par unité sera fournie aux utilisateurs finaux pour 100 climatiseurs afin d'encourager les importations et de soutenir la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour les climatiseurs biblocs à base de R-290, ce qui est crucial pour la durabilité à long terme. Les activités de formation et de sensibilisation seront menées conjointement avec le programme d'incitation pour concourir à intensifier l'adoption.

18. La démonstration du système fermé plug-and-play à base de R-290 pour les chambres froides sera originaire d'Europe. Le système fermé minimise les risques au niveau de la sécurité et est facile à adopter. Un bénéficiaire volontaire sera identifié sur la base de son engagement à reproduire cette technologie dans son entreprise. La démonstration comprendra la fourniture d'équipements clés ; l'installation, les essais et la mise en service ; et la formation et la diffusion de l'information. La démonstration vise à encourager l'industrie à obtenir des expériences pratiques de cette technologie à faible PRP, et à faciliter la formation et le transfert de compétences dans l'installation, le fonctionnement et la maintenance de tels équipements. La démonstration créera également une chaîne d'approvisionnement locale pour garantir qu'après la démonstration la technologie sera disponible localement afin de permettre une adoption plus facile de celle-ci et d'encourager le remplacement des systèmes existants par une option à faible PRP. Un rapport détaillé sera remis à l'issue de la démonstration conformément à la décision 84/84(d).

Mise en œuvre de la politique de gendérisation⁴

19. L'intégration de l'égalité hommes-femmes sera prise en compte dans toutes les étapes de la mise en œuvre du PGEH, y compris l'élaboration des politiques, la conception des interventions, la formation, la sensibilisation et d'autres activités. Au cours de la troisième tranche, 76 femmes agents des douanes/

⁴ La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité hommes-femmes tout au long du cycle des projets.

agents chargés du respect des réglementations et huit femmes formatrices dans le cadre des douanes, ainsi que 18 femmes formatrices/techniciennes dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération ont suivi une formation. Lors de la quatrième tranche, le gouvernement a prévu d'encourager une plus grande participation des femmes dans le cadre de la formation des agents des douanes et des techniciens.

Durabilité de l'élimination des HCFC

20. Le gouvernement surveille l'importation des SAO qui ont été éliminées et il n'y a eu aucune importation illégale de SAO éliminées. L'UNO a collaboré avec le Département des douanes pour intégrer la question de l'ozone dans la formation douanière en mettant à jour les manuels de formation et en formant les formateurs des bureaux de douane régionaux. La certification des techniciens a été mise en œuvre pour assurer la durabilité à long terme de la formation des techniciens et l'adoption en toute sécurité de technologies de remplacement à faible PRP. Une interdiction d'importer des équipements à base de HCFC, qui est en place depuis mars 2020, est appliquée efficacement, et une interdiction d'importer des HCFC est prévue pour 2025.

Conclusion

21. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en place un système opérationnel de permis et de quotas, et la consommation de 2020 est inférieure aux objectifs du Protocole de Montréal et à ceux de l'accord conclu avec le Comité exécutif. La formation destinée aux agents des douanes et celle dispensée aux techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques de l'entretien et la manipulation sans danger des frigorigènes inflammables se poursuit, assortie de fourniture d'équipements et d'outils aux instituts de formation professionnelle pour assurer la durabilité de la formation. Le taux de décaissement de la troisième tranche a atteint 41 pour cent. Les progrès réalisés jusqu'à présent, le cadre réglementaire établi par le gouvernement et les activités proposées dans le cadre de la quatrième tranche, notamment un programme incitatif pour les utilisateurs finaux pour les climatiseurs biblocs ainsi qu'un projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale pour l'introduction de la technologie à base R-290, aidera encore davantage le pays à atteindre ses objectifs d'élimination accélérée des HCFC.

RECOMMANDATION

22. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport périodique de mise en œuvre de la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; et
- (b) Accorder l'approbation globale de la quatrième tranche du PGEH pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2021-2024 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	plan de gestion de l'élimination des HCFC (quatrième tranche)	134 000	15 812	Allemagne